



Le 21 mars 2017/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 23 NOVEMBRE 2016**

---

Corps professoral

MM. M. Sassòli, B. Sträuli, T. Tanquerel, L. Thévenoz, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes E. Cellina (vice-présidente), MM. L. Dandelot, A. Schmidlin.

Corps des étudiants

Mme O. Batbuyan, MM. Q. Markarian, M. Pichon, G. van Campenhoudt (président).

Corps du personnel administratif et technique

Mme C. Lager.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études,  
M. D. Gfeller, administrateur.

Excusées

Mmes V. Dubosson, S. Kirsch.

Invité

Prof. M. Hottelier (point 2)

Secrétaire du décanat

Mme P. Russo

---

1. Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2016

***Le Conseil participatif de la Faculté adopte à l'unanimité, par 13 voix favorables, le procès-verbal du 28 septembre 2016.***

2. Formation continue en droits de l'homme : modification du règlement d'études

Le prof. M. Hottelier présente le point et le programme de formation continue en droit de l'homme.

Le règlement d'études détaille les trois modules du programme. La première modification concerne essentiellement des aspects administratifs (modalités d'inscription, modalités d'évaluation, problématique du plagiat).

La deuxième modification, proposée par la prof. Maya Hertig Randall, concerne la durée du deuxième module qui se déroule en présentiel durant trois semaines entières à la Faculté. Il est apparu, depuis deux ou trois ans, une critique de la part des étudiants selon laquelle ce module était trop long pour diverses raisons que le prof. M. Hottelier présente. Le deuxième module sera réduit à deux semaines, ce qui permettrait de repousser la troisième semaine dans le dernier module afin que les étudiants puissent disposer d'une semaine supplémentaire pour rédiger leur mémoire à distance.

Le prof. M. Hottelier remercie la Faculté qui permet d'héberger le deuxième module de ce programme et les collègues professeurs, notamment le prof. M. Sassòli, qui viennent régulièrement partager leur expérience avec les étudiants.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité les modifications du règlement d'études par 12 voix favorables.***

### 3. Commission ad hoc article 39bis al.2 du règlement d'études

M. A. Schmidlin présente le point et informe de la composition de la Commission ad hoc :

Profs M. Sassòli et L. Thévenoz (corps professoral)

M. A. Schmidlin (corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche), Président de la Commission

Mmes C. Salamin et M. Tritten (corps étudiants)

Mme A. Littorin Simonin (secrétariat des étudiants)

Mme C. Gidari Wassmer (conseillère aux études)

Le projet de modification de l'art. 39bis al. 2 du RE sera soumis à un prochain collège des professeurs en vue d'une validation et d'une nouvelle soumission au prochain conseil participatif de la Faculté en mars 2017.

Mme C. Chappuis remercie la Commission et son président pour tout le travail fourni dans ce cadre.

### 4. Divers et communication

#### - Manque de place dans les auditorios

Sur demande de la Doyenne, M. Pichon a fait un compte rendu et présente ses remarques :

Concernant les 3èmes années, il y a une amélioration mais la situation du cours de droit fiscal reste problématique. En somme, lorsqu'une solution est trouvée pour un cours (changement de salle), cela se répercute sur un autre cours.

En seconde année, le cours de droit administratif pose toujours problème, les places et les escaliers sont pleins, ce que confirme le prof. T. Tanquerel qui propose de regarder tout de même avec Mme C. Crottaz pour un auditoire plus grand à Uni Mail ou ailleurs.

Mme C. Gidari Wassmer intervient et informe que la situation risque d'être figée, le nombre d'étudiants augmentant partout et chaque Faculté ayant un acquis sur les salles occupées précédemment. Par la suite, cela tient de la négociation.

#### - Page Web de la Faculté

La page du Conseil participatif sur le site de la Faculté a été mise à jour afin que tous les membres puissent être contactés.

- COPLAN

Modification dans la composition de la Commission de planification académique :

Représentant des étudiants : Mme Alessandra Casciaro est remplacée par M. Valentin Gonczy.

Représentant des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche : Mme Nesa Zimmermann est remplacée par Mme Camille Vallier.

- Départ de membres du Conseil participatif de la Faculté :

M. A Schmidlin terminera le 31.1.2017

Mme Eva Cellina terminera fin mai 2017

M. G. van Campenhoudt ne sera plus étudiant dès janvier 2017.

- Horaires du Secrétariat des étudiants

Mme C. Chappuis informe que, pour des raisons de maladie, le secrétariat est en sous-effectif et contraint temporairement de modifier quelque peu son horaire d'ouverture. Une communication unilist sera envoyée prochainement.

Mme C. Chappuis remercie le Président, M. G. van Campenhoudt, et M. A. Schmidlin pour leur engagement et leur travail durant leur mandat au sein de ce Conseil.

La séance est levée à 14h55.